62 SÉNAT.

L'honorable M. FOSTER: Honorables membres, certaines raisons expliquent le fait que notre corps ne soit pas plus en évidence aux yeux du public. La première, c'est que nous ne sommes pas des experts en publicité. Il se peut qu'après avoir entendu les paroles des honorables motionnaires de l'Adresse et qu'en tenant compte de leur sphère d'activité, nous y trouvions une leçon et que nous améliorions notre situation à ce point de vue.

L'honorable M. LACASSE: Grâce à leur collaboration.

L'honorable M. FOSTER: Nous n'avons pas été de bons annonceurs. Nous avons accompli notre travail sans faire sonner les trompettes. Ajoutons que nous n'avons pas davantage cru devoir nous étendre dans de longs discours. Il est vrai que la chose est maintenant plus frappante encore, puisque nous avons moins de mesures législatives à étudier que d'ordinaire en temps de paix. On a eu recours aux dispositions de la loi des mesures de guerre, et cela avec raison. Il est impossible de livrer une lutte désespérée comme celle que nous livrons sans déléguer de vastes pouvoirs au Gouvernement. Dans un grand nombre de cas une prompte décision s'impose, sans quoi, le délai qu'exigerait l'adoption des lois nécessaires pourrait compromettre toute l'entreprise. Voilà pourquoi le Gouvernement est revêtu de vastes pouvoirs sous l'autorité de cette loi et est autorisé à décréter les mesures ou les règlements voulus pour faire face promptement aux situations qui surgissent.

Les reproches qu'on lui adresse de ce tempsci et dans les circonstances que nous connaissons ne sont pas bien raisonnables. Le temps est mal choisi pour lancer des affirmations susceptibles de rabaisser dans la confiance de la population nos institutions politiques,-et cette Chambre du Parlement fait partie intégrante de notre forme de Gouvernement dont j'ai déjà dit qu'elle est la meilleure au monde. Elle assure la plus forte mesure de protection à la vie et aux biens des particuliers ainsi qu'aux libertés civiles et religieuses de tous. Tout en exprimant ici mes vues sur ces questions, je ne puis m'empêcher de penser à la liberté et aux privilèges dont nous jouissons,-bienfaits dont sont privés tant de gens uniquement pour satisfaire la soif de pouvoir d'un seul homme. J'ai bien peur que nous ne comprenions pas suffisamment combien peu il s'en est fallu que nous perdions nous-mêmes cette liberté que nous chérissons tant.

Au début de mes observations, j'ai fait allusion à certains événements dont il m'a été donné d'être témoin alors que j'étais moimême président du Sénat. Je me rappellerai

L'honorable M. FOSTER.

toujours, par suite de la position que j'occupais, avoir eu l'avantage de causer avec le regretté Gouverneur général, Lord Tweedsmuir, plus fréquemment que je ne l'aurais fait autrement. Depuis, j'ai toujours trouvé très intéressante la lecture de ses ouvrages. Tout récemment encore, je lisais un des livres signés du nom bien ordinaire de John Buchan et qui a pour titre "Memory Hold-the-Door". Dans ce livre merveilleux, publié après sa mort, l'auteur parle des privilèges et de la liberté du peuple,—privilèges et liberté dont nous jouissons, nous Canadiens. Il serait bon, ce me semble, de lire ici un passage dû à la plume de ce merveilleux écrivain. Voici:

Nous jouissons depuis des siècles de certains bienfaits: des lois stables s'appliquant également au pauvre et au riche; la liberté, aux termes mêmes de la loi, de croire ce qu'il nous plaît de croire; d'écrire ce que bon nous semble et de dire ce que nous voulons; forme de gouvernement qui accorde le pouvoir en dernier ressort à l'homme ordinaire. Nous avons vécu grâce à la tolérance, aux compromis fondés sur la raison, à la liberté d'expression de nos opinions et nous avons très bien vécu. Nous en sommes arrivés, cependant, à tenir ces bienfaits pour acquis, comme l'air que nous respirons. Toutes ces choses ont perdu leur éclat à nos yeux le jour où elles nous sont devenues trop familières. Les critiquer, les mépriser était même devenu une marque d'intelligence. Des jeunes gens en quête de paradoxes s'étaient fait une réputation à bon marché en se gaussant des idées libérales en politique et en mettant en doute la valeur de la liberté de discussion, de la tolérance et des compromis.

Aujourd'hui, le fondement même de ces principes est menacé, non plus par quelques théoriciens en chambre, mais par de grandes nations disposant de puissantes armées. Tout à coup, nous nous sommes éveillés au danger d'une destruction prochaine de ces valeurs qui nous semblaient inséparables de la vie. Nous apprécions la liberté, je crois, comme jamais auparavant. Tout comme on n'apprécie jamais auparavant. Tout comme on n'apprécie jamais autant son foyer qu'au moment où l'on est forcé de le quitter, ainsi nous comprenons la valeur inestimable de ces principes lorsqu'ils sont menacés. On nous a tirés de notre léthargie et avertis d'un grave danger. Dans cet avertissement réside précisément le salut. Les dictateurs nous ont rendu un précieux service en nous rappelant la valeur de la vie.

Ces paroles, honorables sénateurs, sont de feu notre ancien gouverneur général, qui, en plus d'être un grand écrivain était un véritable sportif. Je l'ai entendu avec plaisir me raconter ses efforts en vue d'amener le roi des poissons, le saumon argenté de l'Atlantique, à saisir la mouche,—passe-temps auquel le leader du Gouvernement se consacre, je crois, avec des succès divers.

Je n'ai pas l'intention de parler très longuement, honorables sénateurs. Le discours du trône mentionne plusieurs sujets. Il nous annonce une étude d'un projet national d'assurance et de sécurité sociales. Ce travail, qui sera assez long, une fois terminé, certaines mesures du genre de celles qui sont indiquées